

### 13 - Associations sportives - Clubs de sport collectif participant à des compétitions nationales - Signature de Contrats de Développement Sportif 2011/2014 et attribution de subventions

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Dans le cadre du programme de soutien au sport de haut niveau, la Ville apporte une aide financière particulière aux clubs de sport collectif dont une équipe au moins évolue dans un championnat national. L'aide s'ajoute à la subvention annuelle versée au titre du sport amateur ainsi qu'aux autres aides apportées éventuellement à l'occasion des actions d'animation ou de l'organisation de manifestations.

Depuis 2005, ces aides s'inscrivent dans le cadre de Contrats de Développement Sportif qui reprennent sous une forme allégée le schéma des CDS conclus avec les clubs professionnels.

Après des contrats couvrant les périodes 2005-2008 et 2008-2011, il est proposé de renouveler pour les trois saisons de la période 2011-2014, sur les bases suivantes :

- un projet de développement élaboré par chaque club avec notamment les objectifs d'évolution des équipes dans les compétitions nationales et l'identification des actions de la structure dans les domaines de la formation et de l'action éducative,

- des engagements financiers de la Ville en fonction du niveau d'activité du club et des niveaux d'évolution des équipes,

- des conditions de suivi de l'activité et de contrôle de la gestion des clubs.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

CONTRATS DE DEVELOPPEMENT SPORTIF		Rappel 2010/2011	Proposition CDS 2011/2014	
Participation d'équipes seniors à des Compétions Nationales			Montant 2011/2012	Acompte juillet 2011
AS PALENTE-ORCHAMPS HANDBALL	Féminines en N2	30 000 €	30 000 €	15 000 €
BESANÇON BASKET CLUB	Masculins N3 et féminines N3		35 000 €	17 500 €
OLYMPIQUE BISONTIN	Fédérale 3	40 000 €	60 000 €	30 000 €
BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB	D3	5 000 €	5 000 €	2 500 €
BESANÇON VOLLEY BALL	Masculins N3 et féminines N3	7 000 €	20 000 €	10 000 €
ROLLER HOCKEY BISONTIN	Equipes en N2 et N3	5 000 €	5 000 €	2 500 €
ASC SALINS DE BREGILLE	Torball + Basket fauteuil handisport	5 000 €	5 000 €	2 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>160 000 €</b>	<b>80 000 €</b>

Les 2<sup>èmes</sup> acomptes seront versés au printemps 2012 sous réserve du respect des clauses du Contrat de Développement Sportif et de l'avenant 2011/2012.

La dépense, soit 80 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574.4824/20300.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer les subventions correspondant aux acomptes indiqués dans le tableau ci-dessus pour la saison 2011/2012. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice courant.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les CDS 2011/2014 et les avenants annuels par saison.

**«M. Pascal BONNET :** Juste une question, on a eu la délibération en commission et donc entre temps les deux équipes de sport handisport ont été regroupées dans les Salins de Bregille, apparemment avec fusion des subventions. Il semblerait que dans le monde du basket handisport il y a une inquiétude sur l'avenir de voir les subventions diminuer, dans la mesure où il n'y a plus qu'un club pour les deux compétitions. Je n'ai pas d'inquiétude dans la mesure où il y a des critères mais peut-être qu'on pourrait avoir quelques éclaircissements.

**M. LE MAIRE :** Avant de passer la parole à Patrick BONTEMPS, on ne va pas donner la réponse ce soir ici, il faut qu'ils aillent voir l'Adjoint et qu'ils en discutent. Il faut surtout parler de projets parce qu'en fait une subvention doit être liée à un projet.

**M. Patrick BONTEMPS :** Quand on parle de subventions aux clubs et aux équipes qui participent à des compétitions nationales, on est aussi dans la notion de projets et de partager ensemble un projet. Il n'y a pas de raison a priori que l'on modifie notre lien fort avec le basket fauteuil et avec le toorball dans la mesure où ce sont des structures et des hommes qui partagent un projet fort que l'on accompagnera. Je crois que là-dessus il faut les rassurer totalement.

**M. LE MAIRE :** Mais je pense Patrick que ce serait bien que tu les voies pour les rassurer. Tu l'as peut-être déjà fait d'ailleurs.

**M. Patrick BONTEMPS :** Oui, on les rencontre régulièrement, la porte du service des Sports est largement ouverte et on peut aller aussi les rencontrer sur place, il n'y a aucun problème».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 8 juillet 2011.*